



COORDINATION RURALE BOURGOGNE ÉDITION NIEVRE

FLASH D'INFORMATION DECEMBRE 2023

« Pas de paysans sans prix rémunérateurs »

dixit Jacques Laigneau en 1992

fondateur de la CR nationale

Congrès de la Coordination Rurale à Nancy

C'est en Lorraine, à Nancy que s'est déroulé le 30ème congrès de la Coordination Rurale.

Tout d'abord les congressistes ont pu apprécier l'accueil chaleureux de la région Grand Est

- avec la présentation de son Président **Paul FRITSCH**,
- du conseiller régional **Luc BARBIER** qui nous a expliqué les spécificités agricoles de cette région, notamment dans l'attribution d'aides de 13 000 € à l'installation des + de 40 ans,
- l'appel du représentant des **maires de France** à un travail de vivre ensemble et de concertations
- et les mots d'accueil et encourageants de notre Présidente Véronique **Le FLOC'H**.

Adhérents ou sympathisants, agriculteurs ou en devenir, chacun est venu au congrès pour écouter des personnalités venues parler de sujets qui font l'actualité et décryptés par leur œil d'expert.

Dans un premier temps, ils ont pu suivre l'intervention de **Lucile LECLAIR**, journaliste et auteur de « Hold-up sur la terre » : résultats d'une enquête sur **une mutation discrète, particulièrement pernicieuse, qui est celle de l'agriculture « de firme » et qui conduit des agriculteurs à devenir des sous-traitants salariés, parfois de leur propre ferme, à qui échappe le foncier, et qui perdent leur autonomie**. En somme, une agriculture sans agriculteurs (manœuvres de grands noms de l'agroalimentaire, de la cosmétique ou encore de la distribution).

Puis, **Pascal PERRI**, docteur en géographie-aménagement, docteur en sciences et gestion, journaliste et auteur, est intervenu sur le thème : « **Pacte vert ou péril vert? Vers quelle souveraineté alimentaire et quel modèle agricole se dirige t-on?** »

Pouvoir choisir nos dépendances implique d'avoir la capacité de produire suffisamment. Or cette capacité est de plus en plus mise à mal. **Les dirigeants européens entretiennent des paradoxes**, prêts à tout moment à prêcher la liberté des échanges et la concurrence parfaite, et multiplient en même temps les obstacles à la production nationale. Pour Pascal PERRI, **il faut continuer de se battre pour exiger des clauses miroir**.

Les échangés avec la salle furent riches et intenses.

Notre Présidente Véronique **LE FLOC'H** est intervenue pour clôturer ce 30ème congrès et remonter le moral aux troupes de tous les départements et leur souhaiter bon retour, avant d'écouter la vidéo de **Marc FESNEAU**, notre ministre de l'agriculture, peu appréciée des congressistes présents, toujours frustrés de constater le peu d'intérêt qu'il porte à notre syndicat d'agriculteurs, le deuxième de France, alors qu'il assiste à une assemblée générale de coopérative...

Une délégation de la CR 58 a pu apprécier ces moments forts de notre syndicat national, retrouver les collègues de divers départements métropolitains, mais aussi saluer et échanger avec nos confrères de Martinique, Guadeloupe, Mayotte, qui ont fait le déplacement.



PAC : le compte n'y est pas !

Force est de constater que chaque agriculteur est actuellement confronté à une incompréhension totale face au mode de règlement des aides PAC : un saupoudrage d'aides, sans explication,...

Et pour chacun, le compte n'y est pas !

Cependant, pour bon nombre d'entre nous, les échéances bancaires, fournisseurs, vétérinaires,...sont calées sur ces aides.

Autant dire que dans la campagne, l'inquiétude et la grogne règnent !

La Coordination Rurale de la Nièvre a donc interpellé la DDT 58 à ce sujet, demandant des explications pour calmer les esprits et elle vous livre la réponse du service SEA de la DDT 58 :

« Suite à votre demande, je tiens à vous faire part des éléments suivants concernant les paramètres des paiements des aides de la PAC au titre de la campagne 2023.

Le versement des aides de la PAC 2023 en mode solde a débuté le 7 décembre comme suit :

- *un premier lot pour un paiement le **7 décembre** de l'aide caprine et d'une partie des dossiers ICHN ;*
- *un deuxième lot pour un paiement le **14 décembre**, avec la suite des dossiers ICHN, l'aide de base au revenu, l'aide redistributive ;*
- *un troisième et dernier lot pour un paiement le **20 décembre**, avec la suite des aides des lots 1 et 2 ainsi que l'écorégime, l'aide aux jeunes agriculteurs, les aides ovines.*

*Pour mémoire, le solde de l'aide bovine sera versé dans le **courant du premier trimestre 2024**.*

*Il convient également de noter que les aides MAEC/BIO, assurance récolte et aides couplées végétales dont l'instruction n'est pas ouverte, ne seront versées qu'**au cours du premier semestre 2024**.*

En complément, vous voudrez bien trouver ci-après quelques éléments synthétiques explicitant les montants retenus concernant ces aides.

Les aides découplées :

L'aide de base au revenu pour un développement durable

La valeur de chaque DPB est revalorisée en 2023 pour tenir compte de l'augmentation de l'enveloppe allouée à l'aide de base au revenu.

*Les montants versés s'avèrent pour les paiements de base **plus faibles** que les montants programmés dans le PSN afin notamment d'alimenter les réserves (plus de demandeurs, donc répartition plus étendue pour une même enveloppe).*

L'aide redistributive complémentaire au revenu pour un développement durable

*Le montant unitaire de l'aide redistributive est fixé à **49,4 €/ha** pour le versement du solde, ce qui est supérieur au montant moyen de 48 €/ha indicatif planifié dans le PSN.*

L'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (ACJA)

*Le montant forfaitaire de l'ACJA est fixé à **4 300 € par exploitation éligible**, supérieur au montant payé lors des soldes de la précédente programmation (102 €/ha plafonnés à 34 hectares, soit un maximum de 3 468 € par exploitation).*

L'écorégime

Pour le versement du solde, le montant unitaire de base est fixé à **46,69 €/ha**, le montant unitaire supérieur est fixé à **63,72 €/ha**, le montant unitaire spécifique à l'agriculture biologique est fixé à **93,72 €/ha** et le montant du bonus haies est fixé à **7€/ha**.

Ces montants (hors bonus haie) sont inférieurs à ceux fixés à titre indicatif dans le PSN.

Cette différence est due à une proportion plus importante d'agriculteurs ayant atteint le niveau supérieur de l'écorégime par rapport à la réalisation indicative planifiée dans le PSN, ce qui traduit le fort engouement pour l'écorégime constaté sur le terrain et le succès d'un écorégime accessible et inclusif, dans lequel les agriculteurs se sont inscrits.

Les montants retenus maintiennent les équilibres proposés entre les différentes voies dans le PSN ; en particulier le montant spécifique à l'agriculture biologique conserve une dotation additionnelle de 30 €/ha par rapport au niveau supérieur.

Les aides couplées animales

Aide caprine

Le montant unitaire définitif est fixé à **15 € par animal éligible**, correspondant au montant indicatif planifié dans le PSN.

Aides ovines

Le montant définitif est fixé à **21 € par animal éligible** pour le versement du solde (légèrement supérieur au montant de 20,70 € indicatif planifié dans le PSN), auquel s'ajoute une majoration de **2 € par brebis pour les 500 premières brebis**.

Le montant définitif de **l'aide complémentaire est fixé à 6 € par animal éligible** pour le versement du solde pour les élevages ovins détenus par des nouveaux producteurs (correspondant au montant indicatif planifié dans le PSN).

Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels

Comme pour les campagnes précédentes, un coefficient stabilisateur est appliqué à la valorisation brute des dossiers. Ce coefficient est fixé à **95 %**.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. »

Les agents de la DDT 58 sont face à de nombreuses difficultés de mise en application de la PAC 2023, mais restent prêts à vous apporter toute information nécessaire.

Renseignements : DDT Nièvre – Service économie agricole- Bureau des aides/contrôles 03 86 71 52 24

Secrétariat service 03 86 71 52 52 - - 03 86 71 52 23

ddt-pac@nievre.gouv.fr

Toutefois, aucune prévision n'a été fournie concernant le paiement des dossiers ayant fait l'objet de contrôles.

N'hésitez pas à nous faire part de vos difficultés rencontrées face à des retards d'échéances auprès des banques, fournisseurs... ou tout autre problème.

Nous nous efforcerons de vous apporter des réponses ou des solutions.

A RETENIR

France Grandes Cultures (FGC) organisera son
Assemblée générale
le **jeudi 23 janvier 2024 à 10h**
au **Volcan de Lemptégy à Saint-Ours (63)**.

La participation à cette dernière est réservée aux adhérents
de FGC.

La journée se poursuivra dès 14h par la tenue du Congrès
FGC, ouvert au grand public.



Le Congrès débutera par une intervention du vice-président délégué à l'agriculture de la région Auvergne
Rhône-Alpes, **Fabrice Pannekoucke**, qui interviendra sur la politique agricole menée par la région.

La problématique de l'adaptation aux exigences environnementales sera ensuite abordée sous 2 angles :
la décarbonation de l'agriculture et la suppression des molécules phytopharmaceutiques.

FGC vous invite à venir échanger avec :

- **Dominique Verneau**, membre du cercle thématique agriculture et alimentation de l'association Les Shifters, qui évoquera la double contrainte carbone de l'agriculture (stocker du carbone et produire des aliments et de l'énergie)
- **Jérôme Ossard**, président de l'association Audace, qui abordera la question de l'anticipation et l'adaptation à la suppression des molécules phytopharmaceutiques

On vous y attend nombreux !

*A l'occasion de la fête de Noël,
le temps est venu de chasser soucis, douleurs, inquiétudes
pour laisser place à l'amour, la joie et la bienveillance !*

*Tous les membres de la Coordination Rurale de la Nièvre
vous souhaitent de merveilleuses fêtes de fin d'année,
en espérant que tous vos vœux soient exaucés.*

Joyeux Noël à toutes et à tous !



Merci de faire connaître ce bulletin à vos voisins ou amis

Mr, Mme, Melle, GAEC, EARL, SCEA.....

Production Principale :annexes :

Adresse :

tel : fax : mail :

Adhère à la CR58 pour un montant de 45€ (ou plus si vous le désirez)

Ci-joint un chèque de :€ n°.....

A l'ordre de la CR58 et adressé à Lydie DENEUVILLE – Le Chaumont – 58 160 CHEVENON

Abonnement au CR Bourgogne infos éditions Nièvre : 4 € / an (compris dans l'adhésion)